

agestra

Agir Ensemble pour  
la Santé au Travail

# ASSISTANT VÉTÉRINAIRE LES RISQUES PROFESSIONNELS



*Focus métier*

[www.agestra.org](http://www.agestra.org)

# Repérer les risques

## > Biologique, infectieux :

- contacts avec des liquides biologiques d'origine animale : risque de zoonose ;
- gestion des Déchets d'Activité et de Soins à Risques Infectieux (DASRI), évacuation de cadavres ;
- contamination par morsures ou griffures.

> **Allergique** : contacts avec des allergènes (poils, foin, salive, excréments, médicaments, produits d'entretien, de désinfection et de stérilisation...).



## > Physiques :

- liés aux animaux :
  - > morsures ou griffures ;
  - > encornages, écrasements ou blessures par ruades (en extérieur) ;
- liés aux outils et équipements (coupures, brûlures par l'autoclave).

> **Gestes et postures** : contraintes articulaires et posturales lors de la manipulation des animaux, du rangement et de la prise de fournitures.

> **Manutention manuelle** : port de charges (animaux, sacs de croquettes, bouteilles d'O<sub>2</sub>...).

## > Chimique :

- utilisation de produits d'entretien, de désinfection (nettoyage des cages, tables d'examen, boxes) et de stérilisation ;
- utilisation de médicaments et de gaz anesthésiants.

> **Accident - explosion** : utilisation de récipients sous pression contenant de l'oxygène.

> **Rayonnements ionisants ou non ionisants** : équipements spécifiques (radiologie, lasers).

## > Chute de plain-pied et chutes de hauteur :

- sol défectueux et/ou mouillé ou souillé ;
- stockage en hauteur de divers produits.



## > Psychosociaux :

- contact avec la clientèle ;
- stress lié à la surveillance médicale, travail dans l'urgence ;
- gestion du relationnel affectif maître/animal ;
- détresse animale ou humaine.

# Quelques conseils pour vous protéger

**Généralités :** porter une tenue de travail adaptée avec des chaussures fermées, sans talon et avec semelles antidérapantes.

## **Prévenir les risques biologiques, infectieux, allergiques et chimiques :**

- se laver régulièrement les mains ;
- installer des équipements et privilégier le matériel à usage unique ;
- porter des gants en nitrile, blouse, masques, lunettes ;
- gérer les DASRI ;
- veiller à une bonne ventilation des locaux ;
- veiller au bon stockage des produits et à leur fermeture systématique ;
- limiter la quantité de produits stockés et utilisés, éviter les mélanges ;
- stocker sous clef les produits stupéfiants ou d'euthanasie ;
- pour l'utilisation des gaz anesthésiants, prévoir un circuit fermé ;
- posséder les Fiches de Données de Sécurité des produits ainsi que des protocoles de soins en cas de morsures ou griffures.

## **Prévenir les risques physiques :**

- porter des gants résistants aux morsures et aux griffures ;
- porter des gants anti-coupures ou anti-chaaleur ;
- utiliser des outils de contention, muselières...

## **Prévenir le risque lié aux gestes et postures et à la manutention manuelle :**

- utiliser des moyens de manutention et des tables réglables ;
- soulever en se rapprochant au maximum de l'élément à porter, dos droit, genoux légèrement fléchis ;
- éviter au maximum de porter à bout de bras ;
- favoriser le port de charge en binôme. et faire participer le propriétaire de l'animal pour maintenir ce dernier.

**Prévenir le risque de chutes :** veiller à maintenir les zones de passage dégagées et propres et utiliser le matériel adapté pour l'accès en hauteur.

## **Prévenir les risques liés aux rayonnements ionisants ou non ionisants :**

- former ou trouver un conseiller en radio-protection ;
- fournir des équipements de protections individuelles et des dosimètres ;
- définir clairement les différentes zones et les jauges de personnes adaptées à ces zones.

- > Alertez votre employeur, dans les 24h de tout accident survenu à l'occasion de votre travail.
- > Informez votre médecin du travail ainsi que votre employeur dès le début de votre grossesse.
- > Apportez votre carnet de vaccination lors de la visite médicale du travail, des vaccinations peuvent être recommandées.

**Votre médecin du travail se tient à votre disposition pour de plus amples informations**